

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Maintenance des installations et réseaux d'assainissement dans les équipements communaux- Attribution des lots 1 à 3.

N° : VA_DEC2020_475
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure le marché relatif à la maintenance des installations et réseaux d'assainissement dans les équipements communaux avec la société MILLE située à HAUBOURDIN (59482) pour les montants suivants :

- Pour le lot n°1 « Entretien et maintenance des installations dans les bâtiments communaux » : montant forfaitaire annuel de 10 994 € HT soit 12 093,40 € TTC et un montant maximum annuel de 1 000 € HT soit 1 100 € TTC pour la partie à bons de commandes.
- Pour lot n°2 « Entretien et maintenance des installations et réseaux d'assainissement dans les VRD » : montant annuel forfaitaire de 6 573 € HT soit 7 230,30 € TTC.
- Pour le lot n°3 « Curage et débouchage des réseaux dans les bâtiments communaux » : montant maximum annuel de 8 333,33 € HT soit 9 166,66 € TTC (marché à bons de commandes).

Le marché commence à courir à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an. Il est reconductible 3 fois par période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.
Imputation budgétaire : 6156 020 2250

Cette décision annule et remplace la décision n°VA_DEC2020_464.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 23 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177903-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 31 décembre 2020

N° : VA_DEC2020_475
(PROJET : VA_PROJDEC_8713)

1/2

